

**Point d'actualités Agriculture Coronavirus Italie au 31 mars
FAM d'après informations SER / CAA de la zone**

Résumé :

Confagricoltura en faveur de mesures extraordinaires et rapides au niveau européen
Conférence Etat-régions du 31 mars : approbation de mesures structurelles prévues en loi de finance 2020 (contrats de filière) et de mesures d'urgence liées à la crise Covid-19 (ovins et lait de bufflonne).

Fruits et légumes : Prix stables selon le Centre Agroalimentaire de Rome (équivalent romain du MIN Rungis), mais préoccupations de Confagricoltura pour le secteur.

Application du décret « Cura Italia » : 650 000 bénéficiaires potentiels de la prime de 600 € en faveur des travailleurs agricoles au titre du mois de mars selon la Coldiretti.

La grande distribution prête à accorder des remises (jusqu'à 10 %) sur les achats réalisés grâce aux bons alimentaires distribués par les communes aux plus démunis.

Pénurie de main d'œuvre : opposition de certaines organisations de travailleurs à la simplification des Voucher agricoles réclamée par les organisations agricoles.

Confagricoltura en faveur de mesures extraordinaires et rapides au niveau européen

La Confagricoltura juge que les interventions des pouvoirs publics doivent viser trois objectifs fondamentaux : stabilité des marchés, soutien extraordinaire au revenu, aide alimentaire. L'organisation agricole estime que la solution aux problèmes doit être trouvée au niveau européen, grâce à des mesures extraordinaires et adaptées à la gravité de la situation. Elle considère que la Commission ne peut pas imaginer qu'il soit suffisant de prolonger l'échéance de dépôt des demandes d'aide PAC et d'augmenter le plafond des aides de minimis, en attendant de voir comment la situation va évoluer mais que c'est le devoir de l'Union d'assurer la continuité de la production des exploitations agricoles par des mesures et des ressources exceptionnelles.

« Certains outils sont déjà disponibles, du retrait aux aides au stockage. En revanche, d'autres mesures innovantes doivent être imaginées pour un soutien extraordinaires au revenu, y compris pour les filières non couvertes par l'OCM. Il faut agir vite. La crise sera longue et sans une initiative forte et rapide de la part de la Commission, les aides d'Etat risquent de se multiplier. Or celles-ci dépendent de la capacité des budgets publics et pourraient conduire à des distorsions de concurrence entre les agriculteurs. Il faut faire vite, les Etats-Unis ont déjà prévu un plan extraordinaire d'environ 50 Md€ pour l'agriculture. »

Conférence Etat-régions du 31 mars : approbation de mesures structurelles prévues en loi de finance 2020 (contrats de filière) et de mesures d'urgence liées à la crise Covid-19 (ovins et lait de bufflonne)

La Conférence État-régions du 31 mars a approuvé le décret d'application de la loi de finances 2020, qui établit et définit l'allocation des ressources du Fonds pour la compétitivité des filières agroalimentaires (incitant les agriculteurs à produire dans le cadre de « contrats de filière »). Des

mesures d'urgence ont également été prise en faveur des secteurs de la viande ovine et du lait de bufflonne.

Blé : Allocation de 40 M€ jusqu'en 2022 pour l'octroi d'une aide allant jusqu'à 100 €/ha aux agriculteurs produisant du blé dur dans le cadre de contrats de filière pluriannuels. L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'offre de blé italien de qualité pour la filière pâtes et de stabiliser les relations entre agriculteurs et transformateurs.

Maïs, légumineuses, soja : Extension du modèle des contrats de filière au maïs, aux légumineuses et au soja, avec une aide allant jusqu'à 100 € par hectare cultivé dans le cadre d'un contrat de filière. Le budget alloué est de 11 M€ pour le maïs et 9 M€ pour les légumineuses et le soja.

Viande ovine : Pour faire face à la chute des ventes de viande ovine, mise en place d'une aide allant jusqu'à 9 € par animal certifié IGP né, élevé et abattu en Italie (jusqu'à 6 € pour les non IGP) au cours de la période du 1er mars au 30 avril de l'année précédant celle de la demande (pour 2019 en 2020 et pour 2020 en 2021). Un budget de 7,5 M€ est prévu pour financer cette aide d'urgence.

Lait de bufflonne : La filière du lait de bufflonne est également en difficulté en raison de la fermeture de restaurants et de pizzerias, qui absorbent habituellement une partie importante du produit transformé. Une première intervention de 2 M€ est prévue, qui concerne la phase de transformation (congélation du lait et utilisation ultérieure pour la production de mozzarella de bufflonne DOP de Campanie avec un étiquetage spécial).

Fruits et légumes :

Prix stables selon le Centre Agroalimentaire de Rome (équivalent romain du MIN Rungis) : Le marché de gros de Rome continue de surveiller la tendance des prix de gros et aucune augmentation n'est signalée pour le moment, sauf de légères fluctuations sur certains produits pour lesquels le cycle de production est désormais terminé, ainsi que ceux qui viennent de Sicile en raison de difficultés de transport.

Le prix des fruits (pommes, oranges et fraises) sont stables, ainsi que celui des légumes (parmi les plus populaires, les prix des brocolis, artichauts, fèves et de la courgette romaine sont stables).

Mais préoccupations de Confagricoltura pour le secteur : Le secteur des fruits et légumes représente un quart de la valeur de la production agricole nationale et 20 % des dépenses alimentaires. Il s'agit également du premier poste des exportations agroalimentaires. Les entreprises de fruits et légumes garantissent sans interruption l'approvisionnement des points de vente, afin que les légumes et fruits de saison ne manquent pas. Mais l'urgence du Coronavirus commence également à déstabiliser le secteur, pour plusieurs raisons : difficultés du marché, logistique, en passant par la pénurie de main-d'œuvre.

Le problème se limite pour le moment aux primeurs comme les fraises ou les asperges, mais la crainte des opérateurs est que l'urgence empire dans les prochains jours, lorsque, notamment dans le Sud, la collecte des courgettes, aubergines, tomates et poivrons va commencer.

Confagricoltura demande la possibilité de retraits extraordinaires, en élargissant la liste actuelle et en simplifiant les procédures, avec des ressources supplémentaires à celles des programmes opérationnels actuels. Elle a également soutenu la demande d'avancer la campagne de promotion pour stimuler la consommation de fraises (le fruit a perdu 15,5% de la valeur du prix à l'origine

dans les deux principales zones de production, en Basilicate et Campanie) sur tout le territoire national.

Application du décret « Cura Italia » : 650 000 bénéficiaires potentiels de la prime de 600 € en faveur des travailleurs agricoles au titre du mois de mars selon la Coldiretti

L'article 30 du décret « Cura Italia » du 17 mars 2020 prévoit le versement d'une Indemnité de 600 € à destination des travailleurs agricoles. Selon une estimation de la Coldiretti basée sur les demandes en ligne déposées auprès de l'INPS, cette mesure pourrait concerner 650 000 bénéficiaires potentiels, dont la grande majorité des 412 000 agriculteurs directs et 200 000 assistants familiaux. Pour rappel, une allocation financière de 396 M€ avait été prévue au titre de cette mesure dans le décret.

La grande distribution prête à accorder des remises (jusqu'à 10 %) sur les achats réalisés grâce aux bons alimentaires distribués par les communes aux plus démunis

Federdistribuzione, Coop et Conad, principaux représentants de la grande distribution, confirment leur disposition à appliquer une remise jusqu'à 10 % pour les achats alimentaires réalisées grâce aux bons d'achat distribués par les municipalités en faveur des personnes les plus démunies. Mais ils excluent d'appliquer cette remise en cas d'utilisation de chèque-restaurant habituel, comme certaines municipalités semblent le souhaiter. Ces organisations avaient en effet les surcoûts induits par les chèques-restaurant pour les commerçants (équivalent à 30% de leur valeur).

Pénurie de main d'œuvre : opposition de certaines organisations de travailleurs à la simplification des Voucher agricoles réclamée par les organisations agricoles

Les sections agricoles des principaux syndicats italiens (FAI CISL, FLAI CGIL et UILA UIL) sont opposées à la simplification et à l'extension des Voucher agricoles que les organisations agricoles avaient réclamé comme solution à la pénurie de main d'œuvre. Les syndicats jugent que l'urgence ne doit pas être le prétexte à une « déréglementation du marché du travail dans un secteur où les règles existantes d'embauche de main-d'œuvre permettent déjà plus qu'une grande flexibilité ». Ils considèrent que "ce n'est pas avec de tels raccourcis que les nombreuses personnes qui se retrouvent sans activité à cause de la crise seront incitées à travailler dans le secteur agricole pour pallier la pénurie temporaire de main-d'œuvre. »